

Aides mises en place  
par la Communauté de communes du Saint-Affricain  
pour les **entreprises affectées par l'urgence sanitaire**

- **Le dégrèvement de 2/3 de la cotisation foncière en 2020**

(1/3 pris en charge par l'Etat, 1/3 par la communauté de communes)

- **La participation au fonds l'Occal qui a trois volets :**

- **les prêts de trésorerie,**
- **l'aide à l'investissement afin de permettre le respect des règles sanitaires**
- **et, à compter du 27 novembre, le remboursement du loyer de novembre pour les entreprises fermées administrativement comptant jusqu'à 10 salariés et dans la limite de 1 000 €. (Une mesure complémentaire a été mise en place par l'Etat, voir le document « informations utiles »)**

- **Une plateforme locale d'aide à la communication « [saintaffrique.infosolidaire.org](http://saintaffrique.infosolidaire.org) » :**

**Vous pouvez informer votre clientèle de toutes vos modalités de vente, faire des liens vers vos pages internet, Facebook, sites de vente en ligne...**

**La possibilité de soutenir son commerçant, en lui achetant des bons d'achats, est réactivée. Elle sera accessible via la plateforme.**

Ci-dessous le détail des aides et la marche à suivre pour en bénéficier :

## Détail des aides mises en place par la Communauté de communes du Saint-Affricain

### **A. Dégrèvement de la cotisation foncière 2020 pour les PME appartenant à un secteur particulièrement affecté par la crise sanitaire :**

Le conseil communautaire a voté, le 23 juillet dernier, un dégrèvement des deux-tiers de la cotisation foncière au titre de l'année 2020 pour les petites et moyennes entreprises appartenant à un secteur d'activité particulièrement affecté par la crise sanitaire.

Les codes NAF des entreprises éligibles ont été fixées par décret n° 2020-979 du 5 août 2020. (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042211107&categorieLien=id>)

Vérifiez si votre entreprise fait partie des entreprises concernées. Cette mesure sera financée pour moitié par la communauté de communes et pour moitié par l'Etat.

### **B. Subvention pour la réalisation d'investissements nécessaires au redémarrage de l'activité dans le respect des règles sanitaires / aide à la trésorerie / paiement loyers.**

Par ailleurs, la Communauté de communes accompagne financièrement la Région, le département et la banque des territoires dans la mise en place du fonds L'Occal qui comporte trois volets :

#### **1. Fonds local volet 1 : avances remboursables pour l'aide à la trésorerie :**

Ces avances remboursables (à taux 0%) d'aide à la trésorerie sont proposées, en priorité aux entreprises n'ayant pas bénéficié de prêts d'autres natures, pour permettre le redémarrage (loyers, besoins en fonds de roulement ressources humaines spécifiques ...).

#### **2. Fonds local volet 2 : Subvention pour la réalisation d'investissements nécessaires au redémarrage de l'activité dans le respect des règles sanitaires :**

Ce volet du fonds aide **les entreprises touristiques, commerces et artisanat de proximité** à mettre en œuvre des **mesures sanitaires**, rassurer la clientèle et réaliser les aménagements d'urgence nécessaires au redémarrage de l'activité dans le respect des règles sanitaires, développer la vente en ligne... Il prend la forme d'une subvention à **hauteur de 70% des dépenses d'investissement réalisées depuis le 14 mars.**

#### **3. Fonds local volet 3 : paiement du loyer du mois de novembre pour les entreprises jusqu'à 10 salariés disposant d'un pas de porte, dans la limite de 1 000 € (aide disponible à compter du 27 novembre) :**

- <https://hubentreprendre.laregion.fr/financement/loccal>
- ou par téléphone au : **30 10**

C. La ville de Saint-Affrique et la communauté de communes ont mis en place une plateforme locale de communication gratuite « Saint-Affrique info solidaire ». Elle vous permet de renseigner votre clientèle sur vos horaires d'ouvertures et / ou les modalités que vous auriez pu mettre en place de vente à emporter, commande, bon d'achat, vente en ligne, chèque cadeau... :

Pour être présent sur ce site, il vous suffit de vous rendre sur <https://saintaffrique.infosolidaire.org/> puis de cliquer sur « complétez le formulaire » et de remplir celui-ci. La plateforme sera mise à jour tous les jours ouvrés.

#SaintAffriqueSolidaire  
#consommonslocal #dynamiquecommerce

Retrouvez vos producteurs, commerçants, artisans et prestataires locaux sur Saint Affrique et la Communauté de communes. Ici, vous trouverez les horaires d'ouverture de ceux qui sont ouverts, les précautions sanitaires prises ainsi que les modalités éventuelles de vente à emporter, de commandes par téléphone ou internet, de livraison à domicile, les liens vers les pages web et Facebook de ceux qui en disposent...

Commerces et services    Géolocalisation  
TERRITOIRE DU SAINT-AFFRICAIN    LES ÉTABLISSEMENTS SUR LA CARTE

Voir tout    Alimentation/Boissons    Boulangerie/Pâtisserie  
Boucherie/Charcuterie    Producteurs/Distributeurs    Restauration  
Supermarchés  
Santé/Sanitaire    Finance    Transport    Tabac/Presse  
Autres Commerces/Artisans    Prestataires de service  
Voir tout    Ouvert au public    Livraison    Collecte  
Ouvert en télétravail    Fermé

Commerçants, producteurs, artisans, prestataires...  
FIGUREZ SUR CE SITE GRATUITEMENT !  
Pour cela, complétez le formulaire et transmettez-nous tous les détails de votre offre !

INSCRIVEZ-VOUS ICI

Vous pouvez également, en vous (ré) inscrivant sur le site <https://soutien-commerçants-artisans.fr/pages/commerçants>, proposer comme en avril dernier à vos clients de vous soutenir via des **bons d'achat qui alimenteront votre trésorerie**. Vous pourrez alors communiquer sur cette possibilité via votre page sur le site « saintaffrique.infosolidaire.org » en indiquant le lien : <https://soutien-commerçants-artisans.fr/pages/communaute-de-communes-du-saint-affricain>. Ce lien figurera également sur le site « saintaffrique.infosolidaire ». L'adhésion est gratuite, la commission totale de 6%.

